

# **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**

*Date de la convocation : 28/03/2017.*

*Date d'affichage : 28/03/2017.*

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents :** Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Christophe MILLOT, Deuxième Adjoint, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mmes les conseillères municipales : Nathalie JOUANNEAU, Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER

**Absents excusés :**

M. Michel PIGOURY.

M. Jean-François OCHAT a donné procuration à M. Christophe MILLOT.

M. Alain VERRIER a donné procuration à Mme Raymonde REGNIER.

**Absents:**

M. Fabrice BALLE, Mme Florence BOSCARDIN, Mme Florence HUBERT, M. Anthony LEFORESTIER.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 Nomination d'un secrétaire de séance.**

**2 Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2017.**

**3 ADMINISTRATION – FINANCES**

- a) Vote des quatre taxes locales.
- b) Vote du Budget Primitif 2017 (commune et lotissement).
- c) Avant-Projet – travaux d'aménagement des rues de Vézelay et Four Banal.
- d) Avant-Projet Sommaire – réhabilitation de 4 logements communaux.
- e) Renouvellement du bail du local du Centre des Finances Publiques.
- f) Renouvellement du contrat assistance informatique sur site avec le SIEEEN.
- g) Devis création d'un city stade.
- h) Loyer du logement cour de la Mairie.
- i) Attribution de subventions communales 2017.
- j) Indemnités du Maire et de ses Adjoints calculées sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- k) Devis détection incendie au musée – remplacement des détecteurs ioniques.
- l) Devis spectacle pyrotechnique 2017.
- m) Répartition des frais réels de fonctionnement des écoles (année 2016) aux communes du secteur scolaire.

**4 ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Transfert de pouvoir de police « spéciale » du Maire au Président de la CCHNVY.
- b) Intégration de cinq nouvelles communes à la CCHNVY.

**5 QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Mme Anne-Marie BACHOLLET est nommée secrétaire de séance.

## 1 – **APPROBATION SEANCE DU 9 mars 2017**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## 2 – **ADMINISTRATION – FINANCES**

### VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux.

LIBELLEES	BASE NOTIFIEE EN €	TAUX VOTES EN %	PRODUIT VOTE EN €
TAXE HABITATION	1 313 000.00	23.82	312 757.00
TAXE FONCIERE BATI	1 134 000.00	16.88	191 419.00
TAXE FONCIERE NON BATI	118 600.00	48.89	57 984.00
CFE	214 000.00	20.82	44 555.00
<b>TOTAL</b>			<b>606 715.00</b>

Compte tenu du reversement du FNGIR, de 132 599 €, les recettes nettes s'élèvent à **474 116.00€**

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERAL

#### 1- EQUILIBRE BUDGETAIRE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 797 116.04	1 797 116.04
INVESTISSEMENT	918 378.69	918 378.69
<b>TOTAL</b>	<b>2 715 494.73</b>	<b>2 715 494.73</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 544 242.04 €**.

**Chapitre 011 – charges à caractère général : 523 790.00 €**

Ce chapitre regroupe les frais de charges des structures et des services (Mairie, Ecoles, Musée, salles polyvalentes, château et dortoirs) – eau, assainissement, énergie, chauffage, carburant, fournitures (entretiens, scolaires, administratives, frais d'affranchissement, assurances, locations, entretien bâtiments et matériels, maintenance ...).

## **Chapitre 012 – charges de personnels et frais assimilés : 588 929.00 €**

La masse salariale tient compte :

A - de la revalorisation des salaires de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017, d'avancement d'Echelon, d'un recrutement au niveau administratif à mi-temps.

B – des nouvelles dispositions concernant la mise en place du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R).

Ce protocole se caractérise par trois points essentiels :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonctions des catégories A,B,C et en fonction du cadre d'emplois,
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale,
- La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C ainsi que pour la plupart des cadres d'emplois de catégorie A.

## **Chapitre 014 – Atténuations de produits : 133 599.00 €**

Il s'agit du reversement du FNGIR (correspond au mode de calcul de la dotation de compensation suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en 2011).

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 226 160.00 €**

Il regroupe les indemnités des élus, toutes les charges de PARTICIPATIONS (SIEEEN, SDIS, CENTRE SOCIAL), les subventions aux diverses associations, budget CCAS.

## **Chapitre 66 – Charges financières : 46 004.00 €**

Une baisse des charges est constatée malgré un nouvel emprunt contracté en 2016.

## **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 15 100.00 €**

Correspond à une compensation sur les trois logements construit par Nièvre Habitat pour la 2<sup>ème</sup> année (2016/2017/2018 soit 45 000 €).

## **Chapitre 022 – DEPENSES IMPREVUES : 10 660.04 €**

Le budget primitif prévoit des dépenses et des recettes qui ont un caractère estimatif. Le crédit porté au budget pour dépenses imprévues en fonctionnement ne doit pas excéder 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ces crédits sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à d'éventuels évènements inattendus.

## **Autres chapitres**

## **Chapitre 023 – VIREMENT A LA SECTION D'investissement : 229 247.44 €**

C'est la capacité à dégager un excédent pour financer des travaux d'investissement, il permet l'équilibre comptable de la section d'investissement.

## **Chapitre 042 – dotation aux amortissements : 2 874.00 €**

Il s'agit de l'amortissement des participations de la commune lors des travaux d'assainissement, de fonds de concours, de frais d'étude non suivis de travaux.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **1 567 868.60 €**.

## **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 119 090.00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes générées par les coupes de bois (89 100 € en 2016), les locations des salles (salle des loisirs, château dortoir, occupation du domaine public).

## **Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES : 708 658.00 €**

## **Chapitre 74 – Dotations, Subventions, Participations : 627 977.00 €**

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 87 140.00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement les loyers versés par la Gendarmerie, la Trésorerie, les locataires des logements de la rue de l'Hôtel de ville, du Paradis, de l'avenue de la Charité, des fermages, des charges liées à la location (OM) et des remboursements d'assurance.

## **Chapitre 76 – Produits financiers – 3.60 €**

Parts sociales de la Caisse d'Epargne.

## **Chapitre 77 – Produits exceptionnels - 0 €**

La plupart du temps il s'agit de produits de cession d'immobilisation. Lorsqu'un élément du patrimoine de la commune sort de l'inventaire et des avoirs sur factures.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 508 154.00 € pour 2017 avec des restes à réaliser pour 2016 de 324 894.00 € et un déficit 2016 de 85 330.69 € soit un total de dépenses de **918 378.69 €**.

### **Trois projets importants :**

- rénovation de 4 logements communaux dont les dépenses se dérouleront sur 3 années pour un montant total prévisionnel de 549 281 € HT.
- Aménagement de la rue de Vézelay pour un montant prévisionnel de 210 000 € HT qui s'étalera sur 2017 et 2018 voire 2019.
- Création d'un city stade pour un montant de 71 475 € TTC. Equipement mis à disposition pour les jeunes de la commune sur le parking de la salle polyvalente.

Pour chacun de ces projets, des subventions sont attendues de la part de l'Etat, de la Région BFC et du Département (FEADER, contrats de territoire et de ruralité), d'autres sont déjà obtenues, DETR (40 % sur l'ensemble des travaux d'isolation thermique, subvention du Ministère de l'Intérieur, SIEEEN (sur deux logements – isolation thermique).

La commune continue ses travaux d'investissement et de fonctionnement de la voirie et les travaux forestiers.

**Ce Budget Primitif est voté à la majorité (2 ABSTENTIONS : Mme REGNIER et M. VERRIER).**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT**

### **2- EQUILIBRE BUDGETAIRE**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	669 084.00 €	669 084.00 €
INVESTISSEMENT	599 255.00 €	599 255.00 €

**Ce Budget Primitif est voté à l'unanimité.**

### **AVANT-PROJET – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES DE VEZELAY ET FOUR BANAL**

Vu la nécessité de continuer les travaux d'aménagement de la rue de Vézelay et de la rue du Four Banal, suite à l'important chantier déjà réalisé d'assainissement et d'adduction d'eau potable ainsi que l'enfouissement des réseaux secs, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avant-projet des travaux établi par NIEVRE INGENIERIE-CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE. Le montant HT de l'opération est estimé à 167 117,21 € et les honoraires de maîtrise d'œuvre à 12 698,20 €. Les travaux seront traités en utilisant une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.

### **AVANT-PROJET SOMMAIRE REHABILITATION DE QUATRE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire correspondant aux travaux de réhabilitation de quatre logements communaux pour un montant total de 549 281,00 € HT.

Logement 1 avenue de la Charité	147 782,00 € HT 163 938,40 € TTC
Logement 14 rue St-Pierre	130 614,00 € HT 144 936,80 € TTC
Logement 4 le paradis	69 453,00 € HT 77 243,60 € TTC
Logement 3 le paradis	201 432,00 € 223 318,40 € TTC

Des demandes d'aides financières seront sollicitées au titre du « contrat territoire TEO58 » et du « FEADER ».

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL LOCAL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau bail du local à usage du Centre des Finances Publiques qui est consenti pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et moyennant un loyer annuel de 4 577,17 €.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE SIEEN** **ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la reconduction du contrat passé avec le SIEEN relatif aux prestations de services d'assistance téléphonique sur les progiciels et matériels, d'interventions curatives sur site, de visite préventive. Redevance annuelle s'élevant à la somme de 752,40 € TTC.

### **CREATION D'UN CITY STADE**

Le choix définitif d'une entreprise sera effectué dès que la commune aura connaissance de l'attribution des aides financières sollicitées auprès de l'Etat (DETR) et de la Région.

### **LOYER DU LOGEMENT COUR DE LA MAIRIE**

A l'unanimité, le conseil municipal décide que les locataires actuels du logement communal situé au 1 avenue de La Charité seront relogés dans la propriété communale cour de la Mairie moyennant un loyer mensuel de 260,00 € et ce, pendant la durée des travaux de réhabilitation de leur logement initial.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2017**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les sommes de 350 € à l'association varzycoise «Club des Tamalous » et 100 € à « La Ligue des Droits de l'Homme – section de Clamecy ».

Le conseil municipal à 2 voix POUR (*M. NOEL, Mme LÉLU*), 5 ABSTENTIONS et 3 votes CONTRE, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention émanant de l'association « La Ressourcerie ».

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Monsieur le Maire expose que les délibérations indemnitaires n° 2014-29 et n° 2015-22 faisant référence à l'indice brut terminal 1015, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de faire référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028).

- A l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité de fonction versée :
- au Maire, à 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint, à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint, à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le pourcentage des indemnités versées aux Elus reste inchangé au regard de délibérations prises par le conseil municipal en 2014 et 2015.

### **DEVIS DETECTION INCENDIE AU MUSEE** **REPLACEMENT DES DETECTEURS IONIQUES**

Dans le cadre de la réglementation de la sécurité incendie au musée municipal, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis établi par l'entreprise SIEMENS SAS concernant le remplacement des détecteurs ioniques pour un montant de 6 696,00 € TTC.

### **DEVIS SPECTACLE PYROTECHNIQUE 2017**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme pyrotechnique du 13 juillet prochain présenté par l'entreprise ARDI se chiffrant à la somme de 3 750,00 € TTC.

### **REPARTITION DES FRAIS REELS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES** **AUX COMMUNES DU SECTEUR SCOLAIRE (ANNEE 2016)**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition aux communes concernées des dépenses réelles de fonctionnement y compris les frais relatifs au NAPS (nouvelles activités périscolaires) pour l'année 2016 :

- 855,70 € par élève de l'école primaire, dont 29,21 € de NAPS.
- 1 337,00 € par élève de l'école maternelle, dont 12,83 € de NAPS.

## **3- ADMINISTRATION – GENERALE**

### **TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE »SPECIALE » DU MAIRE** **AU PRESIDENT DE LA CCHNVY**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à chaque renouvellement du conseil communautaire, il faut que dans les six mois, les Maires des communes composant l'EPCI manifestent leurs choix de garder ou non leurs pouvoirs de police.

Considérant que la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne exerce une compétence en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine, de manifestations culturelles et sportives, de défense extérieure contre l'incendie, Monsieur le Maire décide de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux huit compétences listées précédemment, décision qui sera entérinée par un arrêté municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire de s'opposer au transfert des pouvoirs de police à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, concernant les huit compétences citées dans le paragraphe ci-dessus.

## INTEGRATION DE CINQ NOUVELLES COMMUNES A LA CCHNVY

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Festigny, Crain, Coulanges-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne et Pousseaux à la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 4- QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Monsieur le Maire fait part des permanences qui seront assurées au bureau de vote lors des Elections Présidentielles (scrutins des 23 avril et 7 mai 2017).
- ☞ Ouverture du camping municipal du 15 mai au 30 septembre 2017.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.



**Affichage : 26/04/2017**